

Merci de retourner ce pouvoir par courrier ou scanné à secretariat@lacagnole.fr

Dans le cas où vous ne nommez personne pour vous représenter, votre pouvoir sera donné à un-e adhérent-e présent-e - s'il n'est pas déjà porteur de deux pouvoirs.

Remarque : seul-e-s les adhérent-e-s à jour de leur cotisation 2018 pourront participer aux votes durant l'AG. Le matériel de vote leur sera fourni lors de l'émargement.

Si vous désirez vous porter candidat-e à la Collégiale, merci de nous en avertir avant le 27 novembre 2018 afin que nous ayons le temps de fabriquer les bulletins de vote.

POUVOIR

Association Courts Circuits la Cagnole
12 Grande Rue Vaux 89000 Auxerre

*Extrait de l'article 13 des statuts de l'association Courts Circuits la Cagnole
(Tout membre qui ne peut assister à l'Assemblée générale a la possibilité de se faire représenter par l'adhérent de son choix, en lui donnant un pouvoir dûment rempli et signé. Chaque présent ne peut être porteur que de deux pouvoirs maximum).*

Je soussigné(e) _____

adhérent(e) N° _____

donne pouvoir pour me représenter à l'assemblée générale de l'association Courts Circuits La Cagnole qui se tiendra le 8 décembre 2018 à 10 heures à Saint Aubin Chateau Neuf en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour, à

Nom : _____

Prénom : _____

(La personne désignée devra être adhérente de l'association, merci d'informer cette personne).

N° de l'adhérent: _____ À _____

le _____ signature